



**HAL**  
open science

## L'éducation à la santé: les élèves face à l'alcool

Fany Degrugillier

► **To cite this version:**

Fany Degrugillier. L'éducation à la santé: les élèves face à l'alcool. Education. 2012. dumas-00763251

**HAL Id: dumas-00763251**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00763251>**

Submitted on 10 Dec 2012

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



**MASTER 2 SMEEF SPÉCIALITÉ  
« CONSEILLER PRINCIPAL  
D'ÉDUCATION »  
ANNÉE 2011/2012  
SEMESTRE 4**

**INITIATION À LA RECHERCHE**

MÉMOIRE

**NOM ET PRÉNOM DE L'ÉTUDIANT : DEGRUGILLIER Fany  
SITE DE FORMATION : IUFM VILLENEUVE D'ASCQ  
SECTION : MASTER 2 SMEEF CPE**

**Intitulé du séminaire de recherche : Histoire, droit et pratique de l'éducation et de la vie scolaire  
Intitulé du sujet de mémoire : L'éducation à la santé : les élèves face à l'alcool  
Nom et prénom du directeur de mémoire : PAYEN Martine**

## **REMERCIEMENTS**

Je tiens, dans un premier temps, à remercier Madame Martine Payen, ma directrice de recherche, pour sa disponibilité et pour ses conseils, ainsi que Monsieur Jean-François Condette, pour m'avoir orientée vers un sujet de recherche intéressant et pour m'avoir conseillée, notamment en ce qui concerne la bibliographie.

Je souhaite également remercier les personnes qui ont pris le temps de répondre à mon questionnaire et qui m'ont fourni de précieuses informations : Madame Françoise Homble, infirmière au Collège Jean Jaurès de Lomme (59), Madame Céline Lesage, CPE contractuelle au Lycée Fernand Darchicourt à Hénin-Beaumont (62), Mesdames Cécile Leys et Carole Marien, infirmières au Lycée Carnot de Bruay-la-Buissière (62), Madame Betty Renard, CPE au Collège Jean Jaurès de Lomme (59), et Madame Isabelle Trojan, CPE au Lycée Carnot de Bruay-la-Buissière (62).

Enfin, mes proches, pour leurs encouragements et leur soutien.

## **BIBLIOGRAPHIE**

### **A**

- Alcool Info Service : <http://www.alcoolinfoservice.fr>
- Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie : <http://www.anpaa.asso.fr/>
- Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie du Nord (ANPAA 59) : <http://www.alcoolinfo.com/>

### **B**

- BANTUELLE, Martine, DEMEULEMEESTER, René, *Comportements à risque et santé : agir en milieu scolaire*, Saint-Denis, INPES, 2008.
- BROUSSOULOUX, Sandrine, HOUZELLE-MARCHAL, Nathalie, *Éducation à la santé en milieu scolaire. Choisir, élaborer et développer un projet*, Saint-Denis, INPES, 2006.

### **D**

- DURAND, Damien, *Délégué Flash 2012, Guide à l'usage des élus lycéens et collégiens*, Grenoble, CRDP de l'académie de Grenoble, 2011.

### **E**

- Éduscol : (éducation à la santé, prévention des conduites addictives) : <http://eduscol.education.fr/cid46870/prevention-des-conduites-addictives.html>
- Espace de prévention et d'information sur les conduites addictives (EPICÉA) : <http://www.epicea.cg59.fr/>
- Espace de prévention et d'information sur les conduites addictives (EPICÉA), *Guide pratique pour connaître les dépendances*, Lille, 2006.

## H

HUERRE, Patrice, MARTY, François, dir., *Alcool et adolescence, Jeunes en quête d'ivresse*, Paris, Albin Michel, 2007.

## I

- Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) : <http://www.inpes.sante.fr/>
- Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES), *Alcool, plus d'infos pour moins d'intox*,
- Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES), *Drogues et dépendance, le livre d'information*, Saint-Denis, INPES, 2006.

## J

- JOURDAN, Didier, dir., *La formation des acteurs de l'éducation à la santé en milieu scolaire*, Toulouse, Éditions universitaires du Sud, 2004.

## L

- LITTRÉ, Émile, *Dictionnaire de la langue française, Tome 1 (A-C)*, Paris, Hachette, 1883 (<http://archive.org/stream/1883dictionnaire01littuoft#page/n5/mode/2up>)
- LITTRÉ, Émile, *Dictionnaire de la langue française, Tome 2 (D-H)*, Paris, Hachette, 1874 (<http://archive.org/stream/1874dictionnaire02littuoft#page/n0/mode/2up>)

## M

- Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, *L'éducation aux comportements responsables au collège et au lycée*, Direction générale de l'enseignement scolaire, Janvier 2006.
- Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Direction générale de l'enseignement scolaire, Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie, *Prévention des conduites addictives : Guide d'intervention en milieu scolaire*, Centre national de documentation pédagogique, 2010.
- Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT) : <http://www.drogues.gouv.fr/alcool/>
- Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT), *Plan gouvernemental de lutte contre les drogues illicites, le tabac et l'alcool 2004-2008*, Paris, MILDT, 2004.
- Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT), *Plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les toxicomanies 2008-2011*, Paris, MILDT, 2008.

## N

- NAVARRO, Félix, GODEAU, Emmanuelle, VIALAS, Claude, dir., *Les jeunes et l'alcool en Europe*, Actes du colloque interdisciplinaire de l'Université de Toulouse 1 - Sciences sociales (2 et 3 décembre 1999), Toulouse, Éditions universitaires du Sud, 2000.
- NOURRISSON, Didier, *Le buveur du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Albin Michel, 2000.
- NOURRISSON, Didier, Textes rassemblés par, *À votre santé : Éducation et santé sous la IV<sup>e</sup> République*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2002.
- NOURRISSON, Didier, FREYSSINET-DOMINJON, Jacqueline, *L'École face à l'alcool, Un siècle d'enseignement antialcoolique (1870-1970)*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2009.

## O

- Observatoire français des drogues et des toxicomanies, *Drogues et dépendances, données essentielles*, Paris, La Découverte, 2005.

## P

- PIZON, Frank, JOURDAN, Didier, *Tabac, alcool, drogues, La prévention au lycée*, Paris, L'Harmattan, 2010.

## S

- SANDRIN-BERTHON, Brigitte, *Apprendre la santé à l'école*, Paris, ESF Éditeur, 1997.

## T

THOMAZEAU, Anne-Marie, *L'alcool, un drôle d'ami*, Paris, La Martinière, 2007.

## V

VILNET, Christine, LECLERE, Audrey, *Ados et alcool. Ils boivent trop, que faire ?*, Paris, J. Lyon, 2010.

## **INTRODUCTION**

L'alcool est une substance obtenue par fermentation de végétaux riches en sucre ou par distillation, et entre dans la composition des boissons alcoolisées, telles que le vin, le cidre, la bière, le rhum et les alcools distillés, la vodka ou le whisky<sup>1</sup>. L'alcool est associé à la fête, à la convivialité entre amis ou en famille, et est apprécié pour son goût et pour ses capacités relaxantes, socialisatrices et euphorisantes.

Les jeunes consomment de l'alcool moins souvent que les adultes, mais lors de leurs consommations, les quantités sont plus importantes et les conduisent plus souvent à l'ivresse. Ils se distinguent également des adultes par la nature des boissons alcoolisées qu'ils consomment : alors que le vin est la boisson la plus consommée par les Français, il l'est peu par les jeunes, qui préfèrent la bière, les alcools forts, et les boissons alcoolisées sucrées, obtenues par des mélanges d'alcools forts et de jus de fruit ou de sodas.

Le problème majeur est que les adolescents minimisent les risques liés à la consommation d'alcool. Celle-ci se banalise ainsi chez les élèves, car la consommation d'alcool est évidemment liée à la notion de plaisir, qu'il est difficile de nier. Les élèves ne conçoivent généralement que le plaisir que leur procure la consommation d'alcool, d'où la difficulté de leur faire comprendre les risques : il leur est difficile de concevoir que cette pratique, tellement associée aux notions de plaisir, de convivialité et de fête, pourrait être dangereuse. Le problème réside ainsi dans la compréhension des risques d'une consommation excessive, sans pour autant nier le plaisir que peut apporter une consommation modérée et responsable.

L'École a ainsi un grand rôle à jouer dans la prévention et dans la lutte contre les conduites à risques liées à l'alcool. Il est notamment du devoir de l'équipe éducative de faire comprendre aux élèves que la consommation d'alcool, et notamment les nouvelles pratiques excessives liées à cette consommation, ne sont pas sans risque. Outre les conséquences éventuelles sur la santé et l'épanouissement des élèves, cette consommation, et les pratiques excessives qui en découlent, peuvent avoir de graves répercussions sur la scolarité.

---

<sup>1</sup> Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT) : <http://www.drogues.gouv.fr/alcool/>



En quoi l'École a-t-elle un rôle à jouer dans la prévention et la lutte contre la consommation d'alcool des élèves, notamment contre les pratiques excessives ?

Afin de répondre à ces interrogations, nous envisagerons dans un premier temps la manière dont l'École a traité la thématique de l'alcool depuis le XIX<sup>e</sup> siècle. Dans un deuxième temps, il semble nécessaire de dresser un constat de la consommation actuelle d'alcool des jeunes, afin de comprendre ce qui la caractérise et en quoi elle est problématique. Enfin, nous terminerons ce travail en nous intéressant au rôle de l'École dans la prévention et la lutte contre cette consommation, et plus particulièrement au rôle du conseiller principal d'éducation (CPE).

**PARTIE I**  
**LA PRÉVENTION À L'ÉCOLE :**  
**APPROCHE HISTORIQUE**

## 1) L'éducation à la santé en milieu scolaire depuis le XIX<sup>e</sup> siècle

Alors que de nos jours le terme « hygiène » est lié à la notion de propreté, il est au XIX<sup>e</sup> siècle davantage employé pour désigner la « partie de la médecine qui traite des règles à suivre pour la conservation de la santé dans les différents âges, les différentes constitutions, les différentes conditions de la vie et les différentes professions. Encore l'hygiène est-elle moins une science qu'une vertu »<sup>2</sup>. La notion d'hygiène semble ainsi être plus globalement apparentée à la notion de santé dans son ensemble plutôt qu'à la notion de propreté. En effet, au XIX<sup>e</sup> siècle, l'enseignement de l'hygiène à l'école, partagé entre cours de morale et cours de sciences, reflète en fait une conception de la santé réduite à l'évitement des maladies : il s'agit surtout, par l'enseignement de préceptes à respecter, d'éviter les fléaux des grandes épidémies, aspect notamment évoqué dans les lois Jules Ferry de 1881-1882. La prévention prend alors un ton moralisateur, effrayant et culpabilisant<sup>3</sup>.

Les manuels scolaires sont rendus obligatoires par le décret du 29 janvier 1890, qui impose aux instituteurs de recourir à leur usage pour leur enseignement. Ils peuvent être utilisés à la fois collectivement (en classe, sous la direction de l'enseignant) et individuellement (à la maison). Outre leur vocation instructive à l'égard des élèves, les manuels scolaires expriment par écrit les projets éducatifs d'une société d'adultes à l'égard des jeunes générations<sup>4</sup>. Ainsi, ils jouent un rôle de premier ordre dans la prévention et la lutte contre l'alcoolisme, tout comme l'image, qui prend souvent la forme d'affiches dans la classe, et qui est la plus utilisée dans un objectif moralisateur, culpabilisant et effrayant (cf. annexe 1, p. 29, qui constitue un exemple de ce type d'affiches).

Les événements de mai 1968 constituent un tournant en matière d'éducation à la santé à l'École : on passe d'une prévention moralisatrice et culpabilisatrice ayant pour objectif principal d'éviter les épidémies à une prévention davantage centrée sur les élèves. La

---

<sup>2</sup> Émile LITTRÉ, *Dictionnaire de la langue française, Tome 2 (D-H)*, Paris, Hachette, 1874, p. 2073 (<http://archive.org/stream/1874dictionnaire02littuoft#page/n0/mode/2up>)

<sup>3</sup> Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Direction générale de l'enseignement scolaire, Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie, *Prévention des conduites addictives : Guide d'intervention en milieu scolaire, Centre national de documentation pédagogique*, 2010, p. 12.

<sup>4</sup> Didier NOURRISSON, Jacqueline FREYSSINET-DOMINJON, *L'École face à l'alcool, Un siècle d'enseignement antialcoolique (1870-1970)*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2009, p. 19.

vocation éducative de l'École, jusqu'alors considérée comme réservée à la famille, est reconnue. La loi d'orientation de 1989 se situe dans cette logique : l'éducation étant centrée sur l'élève, il s'agit de mettre la communauté éducative toute entière à contribution. Cependant, l'absence d'une politique globale en matière d'éducation à la santé découle sur l'organisation d'actions cloisonnées, faute, pour les acteurs, d'avoir perçu la complémentarité possible de leurs compétences spécifiques ou la cohérence des dispositifs mis en place. Au cours de la décennie 1990, plusieurs textes officiels sont publiés, mais ciblent des thématiques isolées (conduites à risque, tabac, obésité, drogue, sida), ce qui contredit alors l'idée alors revendiquée d'une approche globale de l'éducation à la santé<sup>5</sup>.

La circulaire du 24 novembre 1998 mettant en avant les orientations pour l'éducation à la santé à l'école et au collège constitue un texte fédérateur dans lequel l'éducation à la santé est enfin définie comme un tout cohérent fixant les modalités du pilotage, le rôle des acteurs ainsi que la nature des dispositifs. Le dispositif vient renforcer la circulaire du 1<sup>er</sup> juillet 1998 qui crée les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC), qui sera par la suite remplacée par celle du 30 novembre 2006<sup>6</sup>.

En ce qui concerne ce que nous pourrions appeler « le volet alcool » de l'éducation à la santé, la prévention est surtout passée, tout au long des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, par une volonté de lutter contre l'alcoolisme.

## **2) Alcool et prévention à l'École aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles : la lutte contre l'alcoolisme**

Au XIX<sup>e</sup> siècle, l'alcoolisme est considéré comme un vice comportemental à effets négatifs pour toute la société et comme un fléau social à combattre<sup>7</sup>.

L'alcoolisme est alors défini comme un « terme de médecine [...], maladie caractérisée par une détérioration graduelle de la constitution et par des accidents nerveux ; elle s'observe surtout dans les pays froids, où les travaux pénibles exigent l'emploi de boissons

---

<sup>5</sup> Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Direction générale de l'enseignement scolaire, Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie, *op. cit.*, p. 12-14.

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 14.

<sup>7</sup> Didier NOURRISSON, Jacqueline FREYSSINET-DOMINJON, *op. cit.*, p. 9.

alcooliques de la part des ouvriers ; ce qui en conduit beaucoup à abuser de ces boissons »<sup>8</sup>.

L'École doit ainsi permettre de traiter ce « problème social » à la base, auprès de la jeune génération, dans le but, évoqué dans la circulaire ministérielle du 9 mars 1897 pour un enseignement antialcoolique, de « signaler de bonne heure le danger, inspirer la crainte et le dégoût de l'alcoolisme »<sup>9</sup>.

L'École républicaine entend revitaliser la nation et lui inculquer les valeurs démocratiques, dont celle de la santé publique, qui est à la fois un droit et un devoir de tous les citoyens. Ainsi, avertir les enfants du danger de l'alcoolisme est ainsi jugé impératif afin de régénérer l'ensemble de la nation.

Dès les lois Jules Ferry de 1881-1882, l'hygiène figure dans les programmes des cours de morales de l'école primaire, qui évoquent notamment les devoirs envers soi-même et les dangers de l'ivresse, mais aussi dans les programmes de sciences, qui traitent par exemple de l'abus d'alcool.

La circulaire du 9 mars 1897 introduit dans les programmes du secondaire et du primaire des « notions sur les dangers de l'alcoolisme du point de vue de l'hygiène, de la morale, de l'économie politique et sociale »<sup>10</sup>. C'est ainsi que commence la première expérience d'un enseignement antialcoolique systématique. À l'école primaire, les enfants étudient par exemple les divers types de boissons, avec une distinction entre les boissons sans danger particulier (eau, thé, café) et celles qui peuvent avoir des effets plus ou moins conséquents (alcool). Ces enseignements visent essentiellement à dénoncer des comportements non adaptés à la société : l'ivresse, « l'ivrognerie » et l'alcoolisme sont vivement critiqués.

Le contexte de la Première Guerre mondiale vient remettre en question la nécessité d'un tel enseignement : tandis qu'à l'école, les enfants apprennent les méfaits de l'alcool et les comportements inappropriés que cette consommation peut faire adopter, dans les tranchées, leurs pères boivent pour tenir le coup. Le contexte de l'entre-deux-guerres vient freiner l'enseignement antialcoolique dispensé à l'école : l'alcoolisme n'est plus le seul fléau à traiter, et une place est désormais faite à des maladies telles que la tuberculose. De

---

<sup>8</sup> Émile LITTRÉ, *Dictionnaire de la langue française, Tome 1 (A-C)*, Paris, Hachette, 1883, p. 103 (<http://archive.org/stream/1883dictionnaire01littuoft#page/n5/mode/2up>)

<sup>9</sup> Didier NOURRISSON, Jacqueline FREYSSINET-DOMINJON, *op. cit.*, p. 10.

<sup>10</sup> *Ibid.*, p. 13.

plus, la viticulture française connaît une grave crise, et une certaine apologie du vin est de ce fait désormais de mise. La prévention et la lutte contre l'alcoolisme sont ainsi mises de côté pour quelques années, jusqu'en 1940.

Dans les années 1950, une nouvelle problématique ravive la question de la prévention et de lutte contre l'alcoolisme à l'école. Après la Seconde Guerre mondiale, l'automobile cesse d'être l'apanage des classes bourgeoises et moyennes, pour progressivement entrer dans l'ensemble de la société française. Cette diffusion de l'automobile met en avant un danger supplémentaire lié à la consommation d'alcool et à l'alcoolisme : celui de la conduite en état d'ivresse. La loi du 26 juillet 1957 rend obligatoirement l'enseignement des règles générales de la sécurité et du code de la route, incluant une information sur les risques liés à l'abus d'alcool<sup>11</sup>.

L'action de l'École aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles porte ainsi essentiellement sur la prévention et la lutte contre l'alcoolisme. Il s'agit d'une éducation à une consommation modérée de l'alcool, qui peut s'apparenter, bien que très différente dans sa manière d'être dispensée, à celle inculquée aux élèves de nos jours. Outre le fait que l'époque ne soit plus la même et que les formes d'éducation aient évolué avec le temps, la consommation d'alcool par les jeunes elle-même est aujourd'hui différente de celle des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles.

---

<sup>11</sup> *Ibid.*, p. 18.

**PARTIE II**  
**LES ÉLÈVES FACE À L'ALCOOL**

## 1) Les jeunes et l'alcool : rappel de la loi

La loi en matière de consommation d'alcool touche différents domaines : la protection des mineurs, la vente et l'offre, ou encore la publicité.

La loi protège les mineurs (cf. annexe 2, p. 30)<sup>12</sup>: la vente de boissons alcooliques à des mineurs est interdite quel que soit leur âge et quel que soit le lieu. La personne qui délivre la boisson peut exiger du client qu'il établisse la preuve de sa majorité. Le non-respect de cette interdiction constitue un délit puni d'une amende de 7 500 €. Par ailleurs, la législation prévoit également que quiconque fait boire un mineur jusqu'à l'ivresse commet un délit, que les mineurs de moins de 16 ans non accompagnés ne peuvent pas être reçus dans un débit de boissons alcooliques, et que l'offre de boissons à titre gratuit est également interdite dans les débits de boissons et tous commerces ou lieux publics.

Les « *open bars* » sont également interdits<sup>13</sup>, ce qui signifie qu'il est interdit d'offrir gratuitement à volonté des boissons alcooliques dans un but commercial, ou de les vendre contre une somme forfaitaire. Cette interdiction ne s'applique pas aux opérations de dégustation, de fêtes et foires traditionnelles déclarées ou de fêtes et foires nouvelles autorisées. Il est également interdit de proposer des boissons alcooliques à prix réduits pendant une période restreinte (dans le cadre d'opérations promotionnelles de type « *happy hours* ») sans proposer également sur la même période des boissons sans alcool à prix réduits<sup>14</sup>.

La publicité portant sur les boissons alcooliques est quant à elle encadrée<sup>15</sup> : la publicité des boissons alcooliques n'est pas prohibée, mais strictement encadrée quant à son contenu et à son support. Toute publicité en faveur des produits alcooliques sur les sites Internet destinés à la jeunesse ou dédiés au sport. Comme pour tous les autres supports autorisés, la publicité sur Internet doit contenir le message « L'abus d'alcool est dangereux pour la

---

<sup>12</sup> Loi n°2009-87 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, article 93.

<sup>13</sup> *Ibid.*, article 94.

<sup>14</sup> *Ibid.*, article 96.

<sup>15</sup> La loi 91-32 du 10 janvier 1991 relative à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme, dite loi Évin, encadre fortement la publicité pour les boissons alcooliques, dans le but de protéger les jeunes des opérations de marketing.



santé »<sup>16</sup>. Par ailleurs, la publicité pour les boissons alcooliques dans la presse pour la jeunesse, et la diffusion de messages publicitaires à la radio le mercredi et les autres jours entre 17h et minuit est interdite. La distribution aux mineurs de documents ou objets nommant, représentant ou vantant les mérites d'une boisson alcoolique est également interdite<sup>17</sup>.

La loi est ainsi claire sur le sujet : elle vise, d'une part, à éviter la consommation d'alcool des mineurs, et d'autre part, à éviter les consommations excessives. Pourtant, les adolescents, même mineurs, consomment de l'alcool, et parfois de manière excessive.

## **2) La consommation d'alcool des jeunes : état des lieux**

Malgré la loi, qui vise à encadrer la consommation d'alcool, à limiter les comportements excessifs, et à protéger les mineurs, il apparaît que les adolescents commencent à boire de plus en plus tôt et adoptent des comportements excessifs.

La nouvelle génération commence à boire de plus en plus tôt : en moyenne, les adolescents consomment pour la première fois de l'alcool vers l'âge de 12-13 ans<sup>18</sup>, soit dès le collège.

Une autre caractéristique de la consommation d'alcool des jeunes est l'alcoolisation excessive.

En 2007, près d'un tiers des adolescents de 16 ans déclaraient avoir été ivres au cours de l'année écoulée. En 2008, l'âge moyen de la première ivresse (c'est-à-dire un état d'excitation euphorique, avec troubles perceptifs, incoordination des mouvements, troubles de l'élocution, et parfois agressivité, dû à une ingestion massive de boissons alcoolisées) est de 14,9 ans pour les garçons et 15,3 ans pour les filles. 59,8% des jeunes de 17 ans déclarent avoir déjà été ivres. Chez les 15-19 ans, l'écart entre les garçons et les filles est important : les garçons sont plus concernés par l'ivresse que les filles, qui semblent être plus raisonnables<sup>19</sup>. Le stade de recherche de l'ivresse a été fixé par les spécialistes à une

---

<sup>16</sup> Loi n°2009-87 du 21 juillet 2009, *op. cit.*, article 97.

<sup>17</sup> Loi 91-32 du 10 janvier 1991, *op. cit.*

<sup>18</sup> Christine VILNET, Audrey LECLERE, *Ados et alcool. Ils boivent trop, que faire ?*, Paris, J. Lyon, 2010, p. 13.

<sup>19</sup> *Ibid.*, p. 14.

consommation d'au moins 60 grammes d'alcool au cours d'une seule occasion, ce qui correspond à 6 verres d'alcool<sup>20</sup>.

Chez les jeunes entre 13 et 17 ans, la consommation moyenne d'alcool par mois est de 16,6 verres pour les garçons, contre 3,9 verres pour les filles du même âge. Les garçons majeurs (entre 18 et 24 ans) consomment trois fois plus que les mineurs (55,3 verres par mois), tandis que les filles majeures consomment cinq fois plus que les mineures (19,9 verres par mois). Finalement, la quantité moyenne d'alcool consommée par mois par les jeunes ne semble pas si importante, d'autant moins que la consommation mensuelle déclarée de huit Français sur dix est de 80 verres par mois<sup>21</sup>.

Le réel problème de cette consommation des jeunes est en fait qu'elle n'est pas répartie sur le mois, comme c'est le cas pour les plus âgés, mais qu'elle est essentiellement concentrée sur le week-end.

### **3) Des modes de consommation particuliers**

Les adolescents se distinguent des adultes par la nature des boissons alcoolisées qu'ils consomment : si le vin est la boisson la plus consommée par les Français en général (77% d'entre eux), les jeunes consomment plutôt de la bière et des alcools forts, mais aussi, des mélanges d'alcool fort (whisky, vodka...) et de jus de fruit (pomme, orange) ou des sodas. Ces mélanges, appelés « prémix », ont l'avantage pour les jeunes de faire passer l'amertume de l'alcool<sup>22</sup>.

Certains adolescents consomment également des cocktails énergisants, en associant à l'alcool des boissons énergisantes, qui maintiennent en éveil malgré l'alcool. La plus célèbre d'entre elle, appelée « Red Bull », a été autorisée en France à l'été 2008. Dès le 11 juillet 2008, une circulaire annonce l'interdiction de la consommation des boissons énergisantes dans les établissements scolaires<sup>23</sup>. À base de caféine et de différents stimulants, ces boissons sont sous la surveillance des autorités sanitaires, notamment car

---

<sup>20</sup> *Ibid.*, p. 42.

<sup>21</sup> *Ibid.*, p. 16.

<sup>22</sup> *Ibid.*, p. 16.

<sup>23</sup> Circulaire n°2008-229 du 11 juillet 2008 relative à l'interdiction de la consommation des boissons énergisantes dans les établissements scolaires.

les effets à long terme d'une consommation régulière de boissons énergisantes et des mélanges dont ils sont la base sont encore méconnus.

Un autre phénomène inquiétant est un comportement de consommation en augmentation et particulièrement apprécié des adolescents : le « *binge drinking* ». Ce phénomène consiste en une consommation excessive de grandes quantités de boissons alcoolisées sur une courte période de temps. Il s'agit d'un comportement d'alcoolisation massive où l'état d'ivresse est recherché rapidement. Il peut même être considéré comme une addiction, dès lors que la dépendance à l'alcool sous forme épisodique est établie. Les adolescents adoptant ce comportement affichent une intention claire de se saouler, de manière organisée, et la plupart du temps aux yeux de tous.

La consommation d'alcool des jeunes et les pratiques excessives qui en découlent ne sont pas sans risque, à la fois pour la santé et pour la scolarité.

#### **4) Des pratiques pouvant avoir de graves conséquences**

L'alcool s'est banalisé socialement, et la plupart des adolescents boivent pour faire la fête, par plaisir ou pour se sentir bien. Même s'ils trempent en général pour la première fois leurs lèvres dans des coupes à l'occasion des fêtes familiales, ils commencent en général à boire plusieurs verres entre eux, par curiosité. Les publicités vantant les mérites de l'alcool, bien qu'interdites à la télévision par la loi Évin en 1991, incitent les adolescents à boire de l'alcool. Les fabricants de boissons alcoolisées ont des stratégies *marketing* spécifiques vis-à-vis des jeunes, en travaillant notamment sur les emballages des bouteilles, de plus en plus attirants, et respectant des codes qui plaisent aux jeunes et qui les font s'identifier à leurs bouteilles. La consommation d'alcool des jeunes peut également cacher un mal-être, une souffrance psychologique, et l'alcool devient alors pour eux un refuge.

Cependant, si les raisons qui les incident à consommer de l'alcool n'ont pas vraiment changé au cours des dernières années, la manière de boire des adolescents a par contre beaucoup évolué. En effet, comme nous l'avons vu précédemment, les jeunes affectionnent particulièrement des consommations épisodiques mais massives, qui peuvent être particulièrement dommageables, notamment pour la santé. On assiste en fait, lors des soirées, à une certaine banalisation de la « cuite », et à une compétition entre jeunes, qui

valorisent celui qui consomme le plus d'alcool au cours d'une soirée. Or, les risques de ce type de pratiques sur la santé sont importants. Outre les conséquences immédiates, comme des malaises, des vomissements, ou des signes d'agressivité, ces fortes consommations d'alcool en un temps très court peuvent provoquer des comas éthyliques, qui peuvent conduire à la mort, et qui seraient, selon le ministère de la Santé, en augmentation de 50% entre 2002 et 2007 chez les moins de 15 ans<sup>24</sup>.

Le lien entre consommation d'alcool et violence a été constaté : des jeunes qui ont des ivresses fréquentes sont plus souvent impliqués dans des faits de violence que les autres<sup>25</sup>. Par son effet désinhibiteur, l'alcool peut également provoquer une perte de repères, notamment en entraînant des rapports sexuels pas forcément désirés et/ou sans protection. L'accident de la route, première cause de mortalité chez les jeunes, résulte encore trop souvent d'une consommation excessive d'alcool : l'alcool est présent dans 43% des accidents mortels de jeunes la nuit<sup>26</sup>, malgré les progrès réalisés en matière de prévention de l'alcool au volant.

L'alcoolisation chronique est moins courante chez les jeunes, mais elle existe, et présente des risques pour la santé. L'Organisation mondiale de la santé estime que la consommation d'alcool « nocive » ou « à problème » est une consommation moyenne régulière de plus de 40 grammes d'alcool par jour pour les femmes adultes et de plus de 60 grammes par jour pour les hommes adultes. Le pourcentage des « ivresses régulières » (plus de 10 dans le dernier mois) est relativement minoritaire chez les adolescents, puisqu'il concernerait 3,5% des élèves de 16 ans selon l'enquête ESPAD 2007<sup>27</sup>, mais ce chiffre n'est tout de même pas négligeable.

La répétition des consommations excessives en un temps court peut également accroître les risques de dépendance. Plus les adolescents commencent à consommer de l'alcool tôt (entre 12 et 14 ans), plus ils ont de risques d'avoir de réels problèmes avec l'alcool à l'âge adulte.

---

<sup>24</sup> Christine VILNET, Audrey LECLERE, *op. cit.*, p. 43.

<sup>25</sup> *Ibid.*, p. 53. Selon l'enquête ESPAD (*European school survey on alcohol and other drugset*) 2007, menée tous les 4 ans dans plus de 35 pays européens, et l'enquête ESCAPAD (Enquête sur la santé et les consommations lors de l'appel de préparation à la défense), qui consiste en un questionnaire proposé à l'ensemble des jeunes présents lors d'une Journée d'appel de préparation à la défense (JAPD).

<sup>26</sup> *Ibid.*, p. 55.

<sup>27</sup> Cf. note 25.

Même si les jeunes ne sont en général pas dépendants de l'alcool à 16 ans, certains ont déjà une consommation problématique, qui peut avoir un impact sur la vie sociale et scolaire. En effet, la consommation abusive d'alcool va de pair avec des troubles du comportement, propres à la scolarité (chute des résultats scolaires, absentéisme, etc.), ou concernant le vivre-ensemble en général (sautes d'humeur, relations compliquées avec les autres, mauvaises fréquentations, conduites violentes).

La consommation d'alcool régulière et/ou excessive peut ainsi avoir de lourdes conséquences sur la scolarité, d'où une nécessaire implication de l'École, et particulièrement du CPE, dans la prévention et dans la lutte contre cette pratique.

**PARTIE III**  
**LE RÔLE DE L'ÉCOLE**  
**ET DU CONSEILLER PRINCIPAL D'ÉDUCATION**

## **1) L'implication de l'École et du CPE dans la prévention et la lutte contre la consommation d'alcool des élèves**

La prévention des conduites addictives en milieu scolaire, notamment en ce qui concerne la consommation d'alcool des élèves, s'inscrit dans une démarche globale d'éducation à la santé à l'école. La prévention et la lutte contre les consommations d'alcool des élèves, et notamment contre leurs pratiques excessives en la matière, doit viser à développer chez eux des compétences leur permettant de faire des choix éclairés et responsables, pour eux-mêmes et pour les autres. Elle doit permettre de les préparer à exercer leur citoyenneté avec responsabilité.

La prévention en matière de consommation d'alcool est très importante dès le collège, car comme nous l'avons vu précédemment, les élèves consomment en moyenne pour la première fois de l'alcool vers l'âge de 12-13 ans, soit dès le collège. Une prévention qui ne prendrait forme qu'à l'arrivée au lycée serait ainsi trop tardive, et l'absence d'action de manière plus précoce pourrait avoir de lourdes conséquences sur les élèves et sur leur scolarité.

Le CPE, en collaboration avec l'ensemble de l'équipe éducative, doit notamment donner aux élèves les connaissances nécessaires sur les risques liés à la consommation d'alcool, leur permettre de connaître et de s'approprier les lois, notamment celles qui se rapportent à la consommation et à l'achat d'alcool par des mineurs, empêcher les consommations, notamment les consommations excessives, prévenir des risques pour la santé mentale et physique, et leur donner les moyens de demander de l'aide pour eux-mêmes ou pour des amis qui seraient dans des situations difficiles vis-à-vis de l'alcool. Au collège, la prévention prend appui sur les objectifs et les contenus du socle commun de connaissances et de compétences, notamment sur le pilier 6 (compétences sociales et civiques) et le pilier 7 (autonomie et initiative). Les compétences du pilier 6 doivent permettre à chaque élève, dans le but d'accomplir avec succès sa scolarité, de poursuivre sa formation, de construire son avenir personnel et professionnel, de réussir sa vie en société et d'exercer librement sa citoyenneté. Pour parvenir à ces objectifs, la prévention et la lutte contre la consommation d'alcool des élèves est essentielle, d'autant plus que le pilier 6 implique que l'élève soit éduqué à la santé, mais aussi qu'il sache respecter les règles de sécurité, notamment routières. Dans cet objectif d'information et de prévention, l'organisation de séances

dédiées à l'alcool, avec la collaboration des membres de l'équipe éducative et avec celle de partenaires extérieurs (associations, etc.), est tout à fait préconisée.

L'action de l'équipe éducative, notamment celle du CPE, doit également permettre de développer chez les élèves les compétences leur permettant de faire des choix responsables et de comprendre les risques liés à la consommation d'alcool, et leur permettre une réflexion critique sur les idées reçues, l'influence du groupe, les pressions sociales.

Par l'attention qu'il porte aux élèves et par la connaissance qu'il a de chacun d'entre eux, le CPE doit être capable de repérer ceux qui présentent des signes susceptibles de traduire un mal-être, et former les assistants d'éducation afin qu'ils sachent eux aussi repérer les signes susceptibles de révéler un mal-être ou une souffrance chez les élèves. Certains signes sont observables dans l'établissement, et doivent alerter le CPE : retards et/ou absences répétés et injustifiés ; sorties de cours et/ou passages à l'infirmerie fréquents ; troubles de l'humeur, agressivité, incivilités ; isolement, repli sur soi ; changement soudain de fréquentations ; attitudes étranges, notamment pendant les cours (sommolence, hilarité, etc.) ; négligence dans le travail scolaire ou baisse inexplicable des résultats scolaires, etc. Ces signes ne sont évidemment pas systématiquement révélateurs d'une consommation d'alcool par les élèves, notamment si ils sont considérés isolément, mais ils doivent tout de même alerter le CPE et lui permettre de traiter ces problèmes, qu'ils soient finalement liés à une consommation d'alcool ou non.

## **2) Agir en partenariat**

Le CPE ne peut agir seul dans la prévention et la lutte contre la consommation d'alcool et les pratiques excessives en la matière des élèves. Cette question ne concerne pas uniquement le personnel de santé de l'établissement scolaire, et il est important que l'ensemble de la communauté éducative s'investisse.

Les parents des élèves constituent les premiers partenaires sur lesquels le CPE peut s'appuyer dans cette démarche. Ils doivent être les premiers acteurs de la prévention, en posant les limites, en prévenant des risques, mais aussi en repérant les éventuels de leur enfant vis-à-vis de l'alcool. Ils doivent notamment veiller à ne pas banaliser les consommations d'alcool, à ne pas pousser à la consommation, et à ne pas hésiter à entrer en contact avec le CPE en cas de suspicion de problèmes liés à l'alcool. La connaissance



qu'ils ont de leur enfant doit leur permettre d'aider au mieux l'équipe éducative à repérer et à traiter éventuel cas de consommation excessive d'alcool. Le lien entre l'établissement scolaire et les parents et l'implication des parents dans tout programme d'information et/ou de prévention des comportements excessifs en matière de consommation d'alcool sont ainsi primordiaux.

Au sein de l'établissement scolaire, les actions d'information et de prévention de la consommation d'alcool et des pratiques excessives qui en découlent doivent s'inscrire dans une politique d'établissement cohérente qui implique tous les acteurs de la communauté éducative, dans une démarche collective.

Ainsi, le CPE doit évidemment agir en étroite collaboration avec l'infirmier scolaire et l'assistant social, que ce soit pour repérer et traiter les cas d'alcoolisation d'élèves, qu'il s'agisse de cas occasionnels ou de problèmes d'alcool plus sérieux. Des réunions régulières entre ces trois personnels de l'établissement doivent permettre un suivi des élèves qui présentent des comportements douteux ou qui semblent se trouver dans une situation de mal-être, et présentent l'avantage de combiner trois approches et trois visions différentes de chaque élève concerné.

Les actions en matière d'information et de prévention des consommations d'alcool excessives doivent être réalisées en collaboration avec les personnels de santé que sont le médecin scolaire, conseiller technique du chef d'établissement en matière de santé et l'infirmier scolaire, dont la proximité avec les élèves permet un suivi régulier et un repérage des problèmes liés à la consommation d'alcool. L'infirmier scolaire a notamment pour mission de lutter contre l'échec scolaire en dépistant les troubles de santé qui pourraient entraver le bon apprentissage des élèves, et la consommation d'alcool, notamment lorsqu'elle prend la forme d'une conduite excessive, fait donc pleinement partie des phénomènes qu'il a à traiter. Il organise également le suivi des élèves qui présentent des troubles de comportement pouvant laisser supposer une consommation d'alcool. En collaboration avec l'ensemble de l'équipe éducative, l'infirmier scolaire doit développer une dynamique d'éducation pour la santé, dans le cadre du projet d'établissement et du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC), et mettre en place des actions permettant d'améliorer la qualité de vie des élèves, en travaillant notamment sur les conduites à risques comme la consommation d'alcool.

Le chef d'établissement, qui est responsable de la politique de prévention de son établissement, constitue un autre collaborateur essentiel dans la lutte contre la consommation d'alcool des élèves, puisqu'il préside le CESC, présente le programme de prévention défini par le CESC aux membres du conseil d'administration, informe régulièrement les membres de la communauté éducative sur le déroulement des actions et veille à l'évaluation de celles-ci, prend les dispositions nécessaires pour faire respecter les règles dans l'établissement (notamment par le biais du règlement intérieur), et rappelle qu'aucune boisson alcoolisée ne peut être servie dans un établissement scolaire.

Le CPE doit également s'appuyer sur le CESC, instance de réflexion, d'observation et de propositions, notamment en matière de santé, au sein de l'établissement. Le CESC conçoit et met en œuvre le programme de prévention des conduites addictives ; favorise le suivi dans les enseignements et la vie scolaire ; veille à la mise en place, si nécessaire, d'une orientation par le médecin ou l'infirmière scolaires vers des consultations spécialisées ; s'assure d'une information accessible sur les ressources d'aide, de soutien et de soins, dans et à l'extérieur de l'établissement ; et travaille en liaison avec les politiques publiques territoriales menées en direction des jeunes.

Il semble également important que les élèves eux-mêmes s'impliquent dans la prévention et la lutte contre les conduites alcooliques à risques, notamment par le biais du conseil de la vie lycéenne (CVL), force de proposition en ce qui concerne la vie scolaire dans son ensemble, qui permet de mieux prendre en considération les attentes des lycéens et d'améliorer leurs conditions de vie dans l'établissement. Le CVL constitue un lieu privilégié d'écoute et d'échanges avec les adultes de la communauté éducative, et permet notamment aux élèves d'émettre des avis ou de proposer des solutions ou des actions, notamment en matière de santé, d'hygiène et de sécurité.

Des dispositifs d'aide extérieurs à l'établissement peuvent également constituer des partenaires privilégiés de l'équipe éducative. Des associations de lutte contre l'alcoolisme, partenaires de premier plan, peuvent notamment permettre l'intervention de certains de leurs membres lors des séances d'information et de prévention à destination des élèves. L'intervention en classe sera d'autant plus efficace auprès des élèves si la personne qui prend la parole est un jeune adulte, comme par exemple un ancien élève de l'établissement, qui sera plus facilement écouté et pris au sérieux. Les grandes associations nationales,

comme l'Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie (ANPAA), qui possède une antenne dans chaque département, peuvent également mener des actions de prévention des risques liés à la consommation d'alcool en milieu scolaire.

### **3) Des exemples concrets**

La constitution d'un questionnaire (cf. annexe 3, p. 31) à destination de CPE et d'infirmières scolaires exerçant dans trois établissements de la région Nord-Pas-de-Calais a permis de mettre en avant trois profils d'établissements et trois manières de prévenir et lutte contre la consommation d'alcool des élèves. Cinq questionnaires ont été remplis en tout, par 3 CPE et 3 infirmières (dont 2 infirmières du même établissement, qui ont rempli un unique questionnaire ensemble), exerçant au lycée polyvalent Carnot de Bruay-la-Buissière (par 1 CPE et 2 infirmières), situé en milieu urbain et accueillant 1 600 élèves plutôt issus d'un milieu défavorisé ; au lycée général et technologique Fernand Darchicourt d'Hénin-Beaumont (par 1 CPE), situé en milieu urbain et accueillant 1 800 élèves, public hétérogène dont les résultats scolaires sont globalement très satisfaisants ; et au collège Jean Jaurès de Lomme (par 1 CPE et 1 infirmière), situé en milieu urbain, et accueillant 400 élèves plutôt issus d'un milieu défavorisé.

L'analyse des réponses données par les CPE et les infirmières interrogées (cf. annexes 4 et 5, p. 39-40) permet de mettre en avant plusieurs points pour les établissements concernés.

Tout d'abord, CPE et infirmières s'accordent pour dire que les élèves, qu'ils soient collégiens ou lycéens, consomment de l'alcool, dans des quantités plus ou moins importantes selon leur âge.

Il semble cependant exister une différence entre la consommation d'alcool au collège et au lycée. Au collège Jean Jaurès de Lomme, les élèves semblent être peu nombreux à consommer de l'alcool : un unique élève s'est confié (à la CPE) à ce sujet depuis un an, et un seul cas d'élève alcoolisé a dû être traité dans l'établissement depuis un an. *A contrario*, le problème semble être plus fréquent au lycée Carnot de Bruay-la-Buissière, où 6 élèves se sont confiés sur leur consommation à la CPE (2) ou aux infirmières (4), et où un cas d'alcoolisation d'élève a été traité depuis un an. Il semble ainsi que les lycéens soient plus concernés que les collégiens par le problème de l'alcool. Pourtant, il est tout de même difficile d'affirmer que le problème est plus conséquent au lycée qu'au collège,

puisque aucune confiance n'a été faite à ce sujet à la CPE du lycée Fernand Darchicourt d'Hénin-Beaumont, et qu'aucun cas d'alcoolisation ou d'état d'ivresse n'a dû être traité récemment. Il est cependant nécessaire de noter que le fait que les élèves ne se confient pas à ce sujet ou ne soient pas alcoolisés au sein de l'établissement scolaire ne signifie pas pour autant qu'ils ne consomment pas de l'alcool à l'extérieur, et peut-être même de manière excessive et dangereuse.

Outre cette apparente différence entre la consommation des élèves scolarisés en collège et ceux scolarisés en lycée, les deux lycées et le collège présentent certaines similitudes qui viennent confirmer ce que nous avons évoqué dans les précédentes parties de notre travail. Tout d'abord, en matière de repérage des élèves ayant un problème d'alcool (consommation occasionnelle ou plus fréquente), les comportements douteux (hilarité, odeurs suspectes, somnolence, etc.) sont les plus relevés, que ce soit en collège ou en lycée. Les mélanges d'alcool fort (whisky, vodka...) et de jus de fruit (pomme, orange) ou de sodas, appelés « prémix », semblent effectivement être les plus appréciés et les plus consommés par les élèves, qu'ils soient collégiens ou lycéens. La recherche de l'ivresse est peu évoquée comme motif de consommation d'alcool, au profit d'une envie de faire la fête, prioritairement le week-end. Enfin, aux abords des trois établissements, les élèves peuvent avoir facilement accès à des boissons alcoolisées, en se rendant dans des supérettes ou des épiceries.

Dans les deux lycées, CPE et infirmières s'accordent pour dire que la consommation d'alcool par les élèves augmente, ou tout au mieux qu'elle stagne. L'ensemble des élèves est potentiellement concerné par le problème de l'alcool : CPE et infirmières estiment que tous les élèves sont concernés, quels que soient leur sexe, leur âge ou leur statut (externes ou demi-pensionnaires).

Le lycée Carnot de Bruay-la-Buissière, qui semble être le plus concerné par la consommation d'alcool des élèves, est ainsi à juste titre le plus impliqué dans la prévention et la lutte contre ce phénomène. Il est d'ailleurs le seul des trois établissements à avoir énoncé explicitement l'interdiction de l'usage de substances favorisant la dépendance, comme l'alcool, et à également mettre en garde contre l'incitation à la consommation de ces substances. Depuis trois ans, le lycée a également mis en place un groupe de réflexion sur la consommation d'alcool et la sensibilisation aux risques de l'alcool, intitulé « Just'1 et pis Colette », qui réunit 26 membres : une CPE, 2 professeurs, 2 infirmières, un assistant

d'éducation, un agent territorial, une assistante sociale, un professeur documentaliste, un parent d'élève, et surtout 16 élèves volontaires désireux de s'impliquer dans la lutte contre la consommation d'alcool et les pratiques excessives des élèves de l'établissement. Dans le cadre de ce groupe de réflexion, des actions sont organisées, telles que la distribution d'éthylotests les jours de résultats d'examens (baccalauréat, BTS), la distribution de tracts de prévention et l'information auprès des classes et des adultes.

Le lycée Fernand Darchicourt d'Hénin-Beaumont n'a pas eu à traiter ce type de problèmes récemment, et n'a donc pour l'instant effectué aucune action préventive en matière de consommation d'alcool, mais envisage cependant de mettre en œuvre des actions prochainement, dans un but préventif.

Enfin, le collège Jean Jaurès a mis en place récemment une action globale de prévention et de lutte contre les dépendances, incluant donc un volet « alcool ». Le projet, initié par l'infirmière scolaire, a pris la forme d'interventions auprès des élèves et d'ateliers-théâtres, en partenariat avec l'association Oxygène.

## **CONCLUSION**

L'École, et plus particulièrement le CPE, ont un grand rôle à jouer dans la prévention et dans la lutte contre les conduites à risques liées à l'alcool.

L'objectif de la prévention et de la lutte contre la consommation d'alcool par les élèves et notamment contre les excès qu'elle engendre, est de faire acquérir aux élèves un comportement responsable, notamment en leur faisant comprendre les risques d'une consommation excessive d'alcool pour leur santé, mais aussi pour leur scolarité, donc pour leur avenir et leur insertion dans la société. Ainsi, les actions entreprises à l'école en matière de prévention et de lutte contre la consommation d'alcool ont pour finalités d'apprendre à l'élève à faire des choix éclairés et responsables, pour lui-même comme vis-à-vis d'autrui, de le préparer à exercer sa citoyenneté avec responsabilité, de lui apprendre à connaître et à s'appropriier les lois et les règlements, et de lui apprendre à demander de l'aide pour lui-même et pour les autres lorsque cela est nécessaire.

Mais l'action de l'École et du CPE en matière de prévention ne s'arrête pas à la consommation d'alcool des élèves, et il est nécessaire pour chaque établissement scolaire de mettre en œuvre une politique globale d'éducation à la santé, de prévention des conduites addictives (alcool, drogues, tabac...), et finalement de participer à favoriser les conditions d'épanouissement de tous les élèves.

# ANNEXES

> **ANNEXE 1 : Exemple de panneau affiché en classe**



(Tableau mural de Jean GALTIER-BOISSIÈRE, 1924)

> ANNEXE 2 : Modèle d'affiche à apposer dans les débits de boissons à consommer sur place



**PROTECTION DES MINEURS ET RÉPRESSION DE L'IVRESSE PUBLIQUE**

**IL EST INTERDIT DE VENDRE DE L'ALCOOL  
À DES MINEURS DE MOINS DE 18 ANS.**

La personne qui délivre la boisson peut exiger du client une preuve de sa majorité, notamment par la production d'une pièce d'identité.

Il est interdit d'offrir de l'alcool à titre gratuit à des mineurs dans les débits de boissons et tous commerces ou lieux publics.

Il est interdit de recevoir dans les débits de boissons alcooliques des mineurs de moins de seize ans qui ne sont pas accompagnés de l'un de leurs parents ou d'un majeur responsable.

CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE : ART. L. 3342-1, L. 3342-3

**IL EST INTERDIT DE PROPOSER DES BOISSONS  
ALCOOLIQUES À PRIX RÉDUITS  
PENDANT UNE PÉRIODE RESTREINTE  
(« HAPPY HOURS ») SANS PROPOSER ÉGALEMENT  
SUR LA MÊME PÉRIODE DES BOISSONS  
SANS ALCOOL À PRIX RÉDUITS.**

CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE : ART. L. 3323-1

**IL EST INTERDIT POUR LES DÉBITANTS DE BOISSONS  
DE DONNER À BOIRE À DES PERSONNES  
MANIFESTEMENT IVRES OU DE LES RECEVOIR  
DANS LEURS ÉTABLISSEMENTS.**

CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE : ART. R. 3353-2

**IL EST INTERDIT DE SE TROUVER EN ÉTAT D'IVRESSE  
MANIFESTE DANS LES LIEUX PUBLICS.**

CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE : ART. R. 3353-1

**LE NON-RESPECT DE CES INTERDICTIONS EST PASSIBLE DE POURSUITES JUDICIAIRES.**



> **ANNEXE 3** : Questionnaire rempli par les CPE et les infirmières scolaires

**Questionnaire : Les élèves face à l'alcool**

*Bonjour, je suis étudiante en Master 2 CPE à l'IUFM de Villeneuve d'Ascq et je réalise un mémoire sur la consommation d'alcool des élèves. Les réponses que vous apporterez à ce questionnaire me permettront de comprendre dans quelles mesures les élèves consomment de l'alcool et comment les établissements scolaires font face à ce problème.*

*Pour chaque question, n'hésitez pas à ajouter des précisions sur le côté si vous le jugez nécessaire.*

*Merci pour votre participation.*

*Fany DEGRUGILLIER*

1. Pouvez-vous préciser votre nom, votre fonction, le nom de votre établissement et le type d'établissement dans lequel vous exercez ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

2. Votre établissement se situe :

- en milieu urbain
- en milieu rural

3. Globalement, de quel milieu socio-économique sont issus les élèves scolarisés dans votre établissement ?

.....  
.....  
.....

4. Selon vous, les élèves scolarisés dans votre établissement consomment-ils de l'alcool ?

- oui
- non

5. Comment ces élèves sont-ils le plus généralement repérés ?

- visites dans votre bureau pour vous en parler
- passages à l'infirmierie
- comportements douteux
- malaises
- autre (précisez).....

.....  
.....

6. Des élèves se sont-ils déjà confiés à vous au sujet de leur consommation d'alcool ?

- oui
- non

7. Si oui, combien depuis un an ? .....

8. Les élèves concernés consomment :

- souvent
- régulièrement
- occasionnellement

9. Les élèves concernés consomment plutôt :

- pendant la semaine
- le week-end

10. Vos élèves consomment plutôt :

- seuls

- accompagnés
- à l'occasion de fêtes

11. Selon vous, quelles sont les raisons qui poussent les élèves à consommer de l'alcool ?

- pour faire comme les autres
  - pour faire la fête
  - pour faire comme les adultes
  - la recherche de l'ivresse
  - pour oublier les problèmes (personnels, familiaux, scolaires, orientation, avenir...)
  - l'ennui
  - autre (précisez) .....
- .....

12. Selon vous, quels types d'alcool les élèves consomment-ils le plus ?

- de la bière
- du vin
- des alcools forts
- du cidre
- des mélanges de boissons alcoolisées et de boissons non-alcoolisées (whisky-coca, vodka-orange...)

13. Dans votre établissement, les élèves ont-ils à leur disposition des documents d'information sur le risque de la consommation d'alcool ?

- oui
- non

14. Selon vous, la consommation d'alcool de vos élèves a, depuis quelques années :

- augmenté
- diminué
- stagné
- est restée inexistante

15. Ce problème concerne plutôt :

- les filles
- les garçons
- les deux

16. Ce problème concerne plutôt :

- les 11-13 ans
- les 14-15 ans

- les 15-16 ans
- les 17-18 ans
- les plus de 18 ans

17. Quelle est le statut des élèves les plus concernés ?

- externes
- demi-pensionnaires
- internes

18. Les élèves peuvent-ils facilement se procurer de l'alcool aux abords de votre établissement (épiceries, supermarchés...) ?

- oui
- non

19. Pensez-vous que les élèves ont, en majorité, le droit de consommer de l'alcool à la maison ?

- oui
- non

20. Le règlement intérieur de votre établissement stipule-t-il des interdictions concernant la consommation d'alcool ?

- oui
- non

21. Si oui, lesquelles ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

22. Avez-vous déjà eu à traiter des cas d'alcoolisation, d'état d'ivresse au sein de votre établissement ?

- oui
- non

23. Si oui, combien depuis un an ?

.....

24. De quelle manière traitez-vous les cas de consommation d'alcool par un élève (soins, prise en charge par les secours, appel des parents, sanction, accompagnement...) ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

25. L'alcool est-il un thème prioritaire du CESC de votre établissement ?

- oui
- non

26. Des actions ont-elles déjà été mises en place au sein de votre établissement pour prévenir ou lutter contre ce phénomène ?

- oui
- non (passez directement à la question 33)

27. Si oui, quel(s) type(s) d'actions, et auprès de quel(s) public(s) ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

28. Avec quels collaborateurs et quels partenaires ces actions ont-elles été réalisées ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

29. Quelle(s) thématique(s) a (ont) été abordée(s) au cours de ces actions ?

- les dangers de l'alcool pour la santé
- ce qui pousse à consommer de l'alcool
- la loi
- les manières de résister face à l'alcool
- les façons d'obtenir de l'aide
- l'industrie de l'alcool
- autres thèmes (précisez) .....

.....

.....

30. Ces actions ont-elles été mises en place :

- suite à un ou plusieurs événements (élève(s) alcoolisé(s))
- dans un objectif de prévention
- autre (précisez) .....

.....

.....

.....

31. Les parents des élèves ont-ils été associés à ces actions ?

- oui
- non

32. Si oui, comment ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

33. Envisagez-vous de nouveaux projets concernant la prévention ou la lutte contre la consommation d'alcool de vos élèves ?

- oui
- non

34. Si oui, lesquels ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

35. Commentaires, précisions ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



> **ANNEXE 4 : Réponses données au questionnaire par les CPE**

	<b>Lycée polyvalent Carnot, Bruay-la-Buissière (62)</b>	<b>Lycée GT Fernand Darchicourt, Hénin-Beaumont (62)</b>	<b>Collège Jean Jaurès, Lomme (59)</b>
<b>Situation</b>	milieu urbain	milieu urbain	milieu urbain
<b>Milieu socio-économique</b>	défavorisé	hétérogène, très bons résultats scolaires	défavorisé
<b>Les élèves consomment de l'alcool</b>	oui	oui	oui, mais minoritaires
<b>Repérage</b>	comportements douteux, malaises	comportements douteux	comportements douteux
<b>Confidences d'élèves au sujet de leur consommation d'alcool</b>	oui, 2 élèves depuis un an	non	oui, 1 élève depuis un an
<b>Cas d'alcoolisation ou d'état d'ivresse</b>	oui, 1 depuis un an	non	oui, 1 depuis un an
<b>Fréquence de consommation</b>	souvent ; semaine et week-end		occasionnellement ; week-end
<b>Mode de consommation</b>	seuls, accompagnés, à l'occasion de fêtes ; pour faire la fête, recherche de l'ivresse, oublier les problèmes	pour faire comme les autres, pour faire la fête	à l'occasion de fêtes ; pour faire comme les autres, pour faire la fête
<b>Type de consommation</b>	bière, alcools forts, prémix	alcools forts, prémix	prémix
<b>Évolution de la consommation</b>	stagnation	augmentation	
<b>Public concerné</b>	filles et garçons ; 15-18 ans et + ; externes et DP	filles et garçons ; 15-18 ans et + ; externes et DP	14-16 ans
<b>Facilités d'accès à l'alcool aux abords de l'établissement</b>	oui	oui	
<b>Interdiction de la consommation d'alcool stipulée dans RI</b>	oui	non	non
<b>Documentation sur les risques de la consommation d'alcool à disposition</b>	oui	oui, à l'infirmerie	oui
<b>Alcool = thème prioritaire du CESC</b>	oui	non	non
<b>Action(s) mise(s) en place</b>	oui	non	oui
<b>Thématiques des actions</b>	dangers de l'alcool, ce qui pousse à consommer, loi, comment résister, aide, industrie de l'alcool		
<b>Pourquoi ces actions ?</b>	suite à un ou plusieurs événements (élèves alcoolisés)		dans un objectif de prévention
<b>Association des parents aux actions</b>	oui, invitation FCPE à chaque action		non
<b>Nouveaux projets envisagés</b>	oui : stands, distributions d'éthylotests et de plaquettes d'information	oui : questionnaire pour connaître l'étendue du phénomène puis sensibilisation et actions	non

> **ANNEXE 5 : Réponses données au questionnaire par les infirmières**

	<b>Lycée polyvalent Carnot, Bruay-la-Buissière (62)</b>	<b>Lycée GT Fernand Darchicourt, Hénin-Beaumont (62)</b>	<b>Collège Jean Jaurès, Lomme (59)</b>
<b>Situation</b>	milieu urbain		milieu urbain
<b>Milieu socio-économique</b>	défavorisé		défavorisé
<b>Les élèves consomment de l'alcool</b>	oui		
<b>Repérage</b>	passages à l'infirmerie, comportements douteux		comportements douteux
<b>Confidences d'élèves au sujet de leur consommation d'alcool</b>	oui, 4 élèves depuis un an		non
<b>Cas d'alcoolisation ou d'état d'ivresse</b>	oui, 1 depuis un an		oui, 1 élève de 13 ans depuis un an
<b>Fréquence de consommation</b>	régulièrement		occasionnellement
<b>Mode de consommation</b>	week-end ; accompagnés, à l'occasion de fêtes ; pour faire comme les autres, pour faire la fête		seuls, accompagnés, à l'occasion de fêtes ; pour faire comme les autres, pour faire la fête, recherche de l'ivresse, pour oublier les problèmes
<b>Type de consommation</b>	bière, prémix		alcools forts, prémix
<b>Évolution de la consommation</b>	augmentation		
<b>Public concerné</b>	filles et garçons ; 15-18 ans et + ; externes et DP		11-15 ans
<b>Facilités d'accès à l'alcool aux abords de l'établissement</b>	oui		oui
<b>Interdiction de la consommation d'alcool stipulée dans RI</b>	oui		non, mais c'est à prévoir
<b>Documentation sur les risques de la consommation d'alcool à disposition</b>	oui		oui
<b>Alcool = thème prioritaire du CESC</b>	oui		oui
<b>Action(s) mise(s) en place</b>	oui		oui
<b>Thématiques des actions</b>	dangers de l'alcool, autres (troubles ressentis en cas d'alcoolisation)		dangers de l'alcool, ce qui pousse à consommer, manières de résister
<b>Pourquoi ces actions ?</b>	suite à un ou plusieurs événement(s) (élèves alcoolisés)		politique de la ville
<b>Association des parents aux actions</b>	non		oui, par le biais du CESC
<b>Nouveaux projets envisagés</b>	oui		oui

# **TABLE DES MATIÈRES**

Remerciements .....	1
Bibliographie .....	2
Introduction .....	6
<b>PARTIE I</b>	
<b>LA PRÉVENTION À L'ÉCOLE : APPROCHE HISTORIQUE .....</b>	<b>8</b>
1) L'éducation à la santé en milieu scolaire depuis le XIX <sup>e</sup> siècle.....	9
2) Alcool et prévention à l'École aux XIX <sup>e</sup> et XX <sup>e</sup> siècles : la lutte contre l'alcoolisme .....	10
<b>PARTIE II</b>	
<b>LES ÉLÈVES FACE À L'ALCOOL .....</b>	<b>13</b>
1) Les jeunes et l'alcool : rappel de la loi.....	14
2) La consommation d'alcool des jeunes : état des lieux .....	15
3) Des modes de consommation particuliers .....	16
4) Des pratiques pouvant avoir de graves conséquences.....	17
<b>PARTIE III</b>	
<b>LE RÔLE DE L'ÉCOLE ET DU CONSEILLER PRINCIPAL D'ÉDUCATION .....</b>	<b>20</b>
1) L'implication de l'École et du CPE dans la prévention et la lutte contre la consommation d'alcool des élèves .....	21
2) Agir en partenariat.....	22
3) Des exemples concrets .....	25
Conclusion.....	28
Annexes .....	29
Table des matières .....	41

**DEGRUGILLIER FANY**

## **L'ÉDUCATION À LA SANTÉ : LES ÉLÈVES FACE À L'ALCOOL**

Les jeunes consomment de l'alcool moins souvent que les adultes, mais lors de leurs consommations, les quantités sont plus importantes et les conduisent plus souvent à l'ivresse.

Le problème majeur est que les adolescents minimisent les risques liés à la consommation d'alcool, et adoptent des conduites de plus en plus excessives, à la fois dangereuses pour leur scolarité et pour leur santé.

La prévention doit viser à développer chez les élèves des compétences leur permettant de faire des choix éclairés et responsables, pour eux-mêmes et pour les autres. Elle doit permettre de les préparer à exercer leur citoyenneté avec responsabilité.

C'est là tout l'enjeu pour l'École et pour le conseiller principal d'éducation.

**Mots-clés** : alcool, conduites à risques, conduites addictives, dépendances, éducation à la santé, prévention.